



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Auvergne-Rhône-Alpes



CPR CPTS

09 JUIN 2021

Sommaire

01

INSTALLATION DE L'INSTANCE

02

DÉSIGNATION DES PRÉSIDENTS

03

RAPPEL DES MISSIONS ET
RÈGLEMENT INTÉRIEUR

04

ÉTAT DES LIEUX DU DÉPLOIEMENT
DES CPTS EN RÉGION AURA

05

PRINCIPALES DISPOSITIONS DE L'ACI
ET ORDONNANCE DU 12 MAI

06

BILAN DES PAIEMENTS
CONVENTIONNELS VERSÉS AUX CPTS

07

ACCOMPAGNEMENT DES CPTS

08

QUESTIONS DIVERSES

01

INSTALLATION DE L'INSTANCE DÉSIGNATION DES MEMBRES

COMPOSITION DE L'INSTANCE – LES PRINCIPES (ACI CPTS JO 24 AOÛT 2019)

SECTION PROFESSIONNELLE (texte de l'ACI)

- 1 siège par organisation syndicale représentative signataire (31 signataires)
- 3 sièges pour les organisations représentatives des centres de santé désignés par les organisations représentatives signataires (10 signataires)

Soit un total de **34 sièges**

SECTION SOCIALE

(texte de l'ACI modifié par l'avenant 1)

- 80% des sièges pour l'assurance maladie sont attribués à des représentants du RG
- 20% à des représentants du régime agricole
- Des représentants de la section sociale pouvant avoir jusqu'à 3 voix par membres dans le respect de la parité avec la section professionnelle

MEMBRES CONSULTATIFS (texte de l'ACI)

- 1 représentant de l'ARS
- 3 représentants de professions différentes désignés par l'ensemble des URPS des professions signataires
- 1 représentant de la FEMAS AURA
- 1 représentant de la fédération régionale des CPTS
- 1 représentant de l'Association de patients France Assos Santé

COMPOSITION DE LA SECTION PROFESSIONNELLE (1/2)

Profession	Organisations	Représentants TITULAIRE	SUPPLEANT
Médecins	MG France	LAPICA Florence	en attente désignation
	CSMF	FREZET Yannick	TILL Michel
	SML	GUEZ Charles-Henri	JAFALIAN PAGES Lucie
Sages-femmes	ONSSF	BENAYON Agnès	GESTAS Karine
	UNSSF	en attente désignation	en attente désignation
Infirmiers	SNIIL	CHAZALET Béatrice	CHOVA Audrey
	FNI	REY Philippe	BOURSEAUD Corinne
	CI	JAMET Catherine	BARAZA Lucien
Masseurs-kinésithérapeutes	FFMKR	CHALOT Gilles	HURLIMANN Franck
	UNSMKL	BAES Christelle	BESNARD Pascal
Chirurgiens-dentistes	CDF AURA	LACROIX Max	HEUZE Charlotte
Orthoptistes	SNAO	PROST Myriam	FAURE JOUFFRE Marie-Pierre
Orthophonistes	FNO	SARRODET Bruno	DUVAL Marlène
Pédicures-podologues	FNP	CHARPENTIER RAMBERT Chyrstelle	SERIEUX Mélanie
Directeurs de laboratoire	SDB	FLATIN Eric	CATILLON-ROUSSEAU Candice
	SNMB	Dr DARDELET Denis	Dr BURDEL Bruno
	7SJMB	DELEGLISE Guillaume	DURET Thomas
	SLBC	en attente désignation	en attente désignation

COMPOSITION DE LA SECTION PROFESSIONNELLE (2/2)

Profession	Organisations	Représentants TITULAIRE	SUPPLEANT
Pharmaciens	FSPF	ROUBINET Sébastien	en attente désignation
	USPO	JOUVE Sonia	Daniel-Jean RIGAUD
Opticiens	ROF	en attente désignation	en attente désignation
	FNOF	en attente désignation	en attente désignation
Appareillage	FFPO	GUINGAL Isabelle	BOUCHARENC Marie-Line
	UFOP	CHABLOZ Paul	REDOUX Jean
	SNOF	JOSIEN Estelle	en attente désignation
	SYNEA	en attente désignation	en attente désignation
	UNSAF	en attente désignation	en attente désignation
Transporteurs sanitaires	CNSA	HAMMICHE Lakhdar	MOUELHI Ramzi
	FNMS	FRAMONT Frédéric	REBICHON Anthony
	FNAP	ROUX Pascal	PALCOWSKI Sophie
	FNAA	en attente désignation	en attente désignation
Centres de santé	FNMF / FMF	RAYNAUD Frédéric	BILLON Valérie
	UNA/FNCS / CANSSM	MAYER François	GENTIAL Pauline
	ADEDOM / C3SI	TEMPERE Christophe	DAFFRI Fatima

COMPOSITION DE LA SECTION SOCIALE

	Qualité	Organisations	Représentants TITULAIRE	SUPPLEANT	Nombre de voix
Régime général	Administratifs CPAM	CPAM 01 / CPAM 63	LAURENS Anne	CONDAT-Cuny Joëlle	2
		CPAM 38	CARDINALE Hélène	BLANC Rémi	2
		CPAM 73 / CPAM 07	GUILLOT Edmond	SAUZEREAU Vincent	2
		CPAM 69	LAFoux Emmanuelle	DONNADIEU Fanny	2
		CPAM 03 / CPAM 26	XARDEL David	MANSON Maylis	2
		CPAM 42 / CPAM 43	BLARDONE Laurent	VIGNAL Sarah	2
		CPAM 74 / CPAM 15	GOYARD Sébastien	BRAYAT Marie	2
	Conseillers CPAM	CPAM 01 / CPAM 38	VERNE Gilles	GILQUIN Jean-Pierre	2
		CPAM 74 / CPAM 69	VERHNOLLES Isabelle	CHALOT Véronique	2
		CPAM 03 / CPAM 15	CHIEPPA Gilles	GABEN Marie-Noëlle	2
	Service médical	DRSM	MERCIER Anne-Marie	MENESTRIER Sophie	2
		DRSM	ALTER-FEROTIN Eléonore	VIDAL Patricia	2
		ELSM 69 / ELSM 63	SAINT-PAUL Dominique (interim)	COMOY Antoine	2
DCGDR		KREMER Clémence	BELTIER Maxime	1	
MSA			MARTIN Denis	SURROCA Catherine	3
			GINON Guy	CHAZAL Régine	2
			MUCCHIELLI Jean-Clément	NELLI Jean-Marie	2

MEMBRES DE LA COMMISSION AVEC VOIX CONSULTATIVE

Organisations	Représentants TITULAIRE	SUPPLEANT
ARS	RIEFFEL Corinne	BATIH Séverine
FCPTS	MARISSAL Philippe	en attente désignation
FEMAS AURA	MARTIN Yoann	BARLERIN Emmanuelle
URPS	en attente désignation	en attente désignation
URPS	en attente désignation	en attente désignation
URPS	en attente désignation	en attente désignation
France Asso santé	TIME Marie-Catherine	DELORME Adrien

02

DÉSIGNATION DES PRÉSIDENTS DE SECTION ET DU PRÉSIDENT DE LA CPR EN 2021

PRÉSIDENCE DE LA CPR

L'article 1.3 Présidence de sections et des commissions de l'annexe 5 de l'ACI CPTS prévoit les dispositions suivantes :

- Lors de la 1^{ère} réunion de la commission, chaque section désigne son président parmi les représentants membres de l'instance
- Les présidents de chacune des sections assurent par alternance annuelle, par année civile, la présidence et la vice-présidence des commissions
- La présidence est assurée pour la première année par un membre de la section sociale

⇒ **Désignation des présidents des sections professionnelle et sociale**

03

RAPPEL DES MISSIONS DÉVOLUES ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'INSTANCE

MISSIONS DE LA CPR

Missions de la commission (article 12.2.2 de l'ACI)

La commission paritaire régionale a pour mission d'assurer le suivi du présent accord au niveau régional. Elle a notamment pour objet de :

- Veiller au respect des dispositions de l'ACI au niveau régional
- Suivre la montée en charge des contrats conclus conformément au contrat type national annexé à l'ACI
- Émettre un avis en cas de difficultés de mise en œuvre des contrats conclus conformément au contrat type
- Suivre l'impact des missions mises en œuvre par les CPTS de la région sur l'offre de soins

MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA CPR

Règlement intérieur de l'instance (annexe 5 de l'ACI). Principales dispositions :

- **Secrétariat** : Le secrétariat de la CPR est assuré par la cellule de coordination régionale de la gestion du risque (DCDGR)
- **Organisation des réunions**. La commission se réunit en tant que de besoin, à la demande de chaque section et au minimum une fois par an
- **Délibération des commissions** : nécessaire parité entre section et quorum. Vote à la majorité simple des voix. Secret des délibérations donnant lieu à un relevé de décisions
- **Indemnisations des membres** : pour les membres de la section professionnelle, identique à celle prévue dans les conventions nationales (indemnisation et prise en charge frais transport). Pour les membres consultatifs, prise en charge frais déplacement.
- Situation de carence

⇒ **Proposition de fonctionnement en visio pour les prochaines commissions**

04

ÉTAT DES LIEUX DU DÉPLOIEMENT DES CPTS EN RÉGION AURA

ETAT DES LIEUX DES CPTS EN AURA (AU 1^{ER} JUIN 2021)

	"Dynamiques"	Préprojets validés	Projets de santé validés	Contrats ACI CPTS signés	TOTAL
01	3	1	0	2	6
03	1	2	0	1	4
07	3	1	0	0	4
15	0	0	0	1	1
26	7	2	0	1	10
38	3	6	0	3	12
42	3	1	0	2	6
43	3	0	0	1	4
63	5	1	0	1	7
69	16	8	1	4	29
73	2	1	0	3	6
74	4	2	0	1	7
TOTAL	50	25	1	20	96

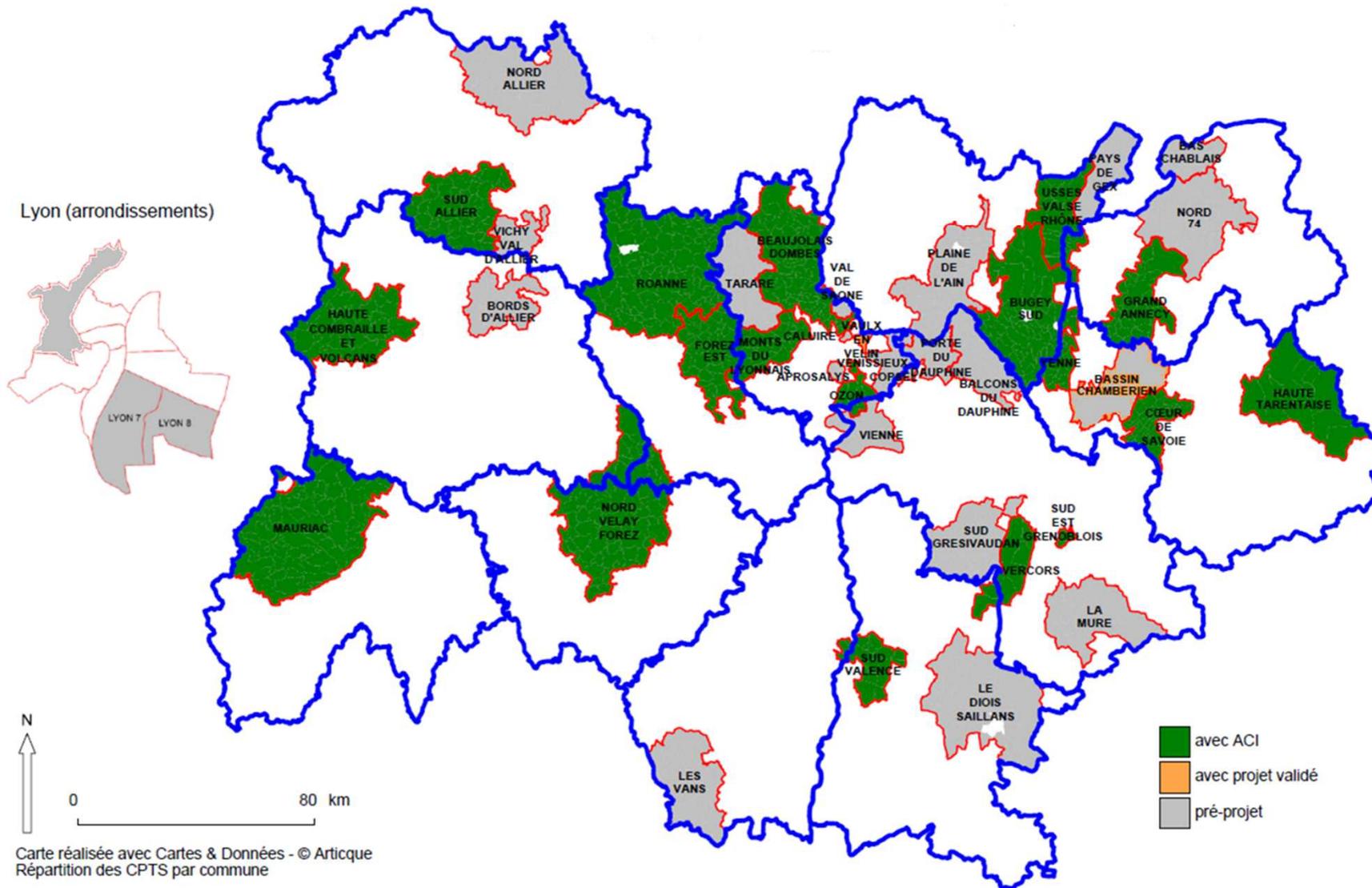
ETAT DES LIEUX DES CPTS EN AURA / FOCUS CONTRATS ACI SIGNES

	Nb de contrats signés	Nom des contrats signés	Date de signature	Taille de la CPTS
01	2	Ussès ValsRhône	04/02/2021	1 (inférieur à 40 000 habitants)
		Bugey Sud	07/02/2020	2 (entre 40 et 80 000 habitants)
03	1	Sud Allier	17/06/2020	1 (inférieur à 40 000 habitants)
07	0			
15	1	Mauriac	21/02/2020	1 (inférieur à 40 000 habitants)
26	1	Sud Valence	01/09/2020	1 (inférieur à 40 000 habitants)
38	3	Lacs et Montagne Sud Isère	20/05/2021	1 (inférieur à 40 000 habitants)
		Sud Est Grenoblois	09/07/2021	2 (entre 40 et 80 000 habitants)
		Vercors	16/12/2019	1 (inférieur à 40 000 habitants)
42	2	Roanne	09/12/2020	3 (entre 80 et 175 000 habitants)
		Forez Est	08/07/2020	2 (entre 40 et 80 000 habitants)
43	1	Nord Velay Forez	18/12/2020	1 (inférieur à 40 000 habitants)
63	1	Haute Combraille Et Volcans	19/02/2020	1 (inférieur à 40 000 habitants)
69	4	Monts du Lyonnais	5/10/2020	2 (entre 40 et 80 000 habitants)
		Pays de l'Ozon	01/02/2021	2 (entre 40 et 80 000 habitants)
		Beaujolais Dombes	4/11/2020	4 (supérieur à 175 000 habitants)
		Vénissieux	24/09/2019	2 (entre 40 et 80 000 habitants)
73	3	Cœur de Savoie	01/03/2021	2 (entre 40 et 80 000 habitants)
		Yenne	14/12/2020	1 (inférieur à 40 000 habitants)
		Haute Tarentaise	01/03/2021	1 (inférieur à 40 000 habitants)
74	1	Grand Annecy	17/12/2020	4 (supérieur à 175 000 habitants)

ETAT DES LIEUX DES CPTS EN AURA / FOCUS CONTRATS ACI SIGNES

Région	CPTS Signés au 04/06/21	population couverte par CPTS conventionnée	Habitants par région	% région couverte par une CPTS (en nb d'habitants)
Auvergne-Rhône-Alpes	20	1 183 680	8 032 377	14,7%
Bourgogne-Franche-Comté	5	372 372	2 783 039	13,4%
Bretagne	3	212 799	3 340 379	6,4%
Centre-Val de Loire	18	1 825 050	2 559 073	71,3%
Corse	0	0	344 679	0,0%
Grand-Est	12	1 239 779	5 511 747	22,5%
Guadeloupe	0	0	376 879	0,0%
Guyane	0	0	290 691	0,0%
Hauts-de-France	7	765 074	5 962 662	12,8%
Île-de-France	20	2 471 665	12 278 210	20,1%
La Réunion	1	55 100	859 959	6,4%
Martinique	1	358 749	358 749	100,0%
Mayotte	0	0	279 471	0,0%
Normandie	6	718 506	3 303 500	21,7%
Nouvelle-Aquitaine	6	284 131	5 999 982	4,7%
Occitanie	7	461 379	5 924 858	7,8%
Pays de la Loire	11	941 653	3 801 797	24,8%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10	848 422	5 055 651	16,8%
Total général	127	11 738 359	67 063 703	17,5%

CPTS en Auvergne/Rhône-Alpes



05

RAPPEL DES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE L'ACI ET ORDONNANCE DU 12/05/2021

RAPPEL DES MISSIONS DE L'ACI : MISSIONS OBLIGATOIRES

1 / Mission en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins

Faciliter l'accès à un MT



Recenser les patients à la recherche d'un MT et organiser une réponse à ces patients parmi les médecins de la CPTS

Améliorer la prise en charge des soins non programmés de ville



Proposition d'une organisation visant à permettre la prise en charge le jour-même ou dans les 24 h de la demande d'un patient du territoire en situation d'urgence non vitale

2 / Parcours pluri-professionnels autour du patient



Proposition de parcours répondant aux besoins des territoires notamment pour améliorer la prise en charge et le suivi des patients (éviter les ruptures de parcours et favoriser le maintien à domicile notamment) : patients complexes, handicapés, personnes âgées, etc.

3 / Actions territoriales de prévention

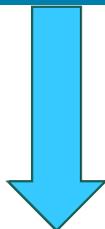


Définition d'actions de prévention, dépistage et promotion de la santé les plus pertinentes à développer au regard des besoins du territoire et pour lesquelles la dimension de prise en charge pluri-professionnelle constitue un gage de réussite



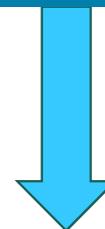
RAPPEL DES MISSIONS DE L'ACI : MISSIONS OPTIONNELLES

4 / Actions en faveur de la qualité et la pertinence des soins



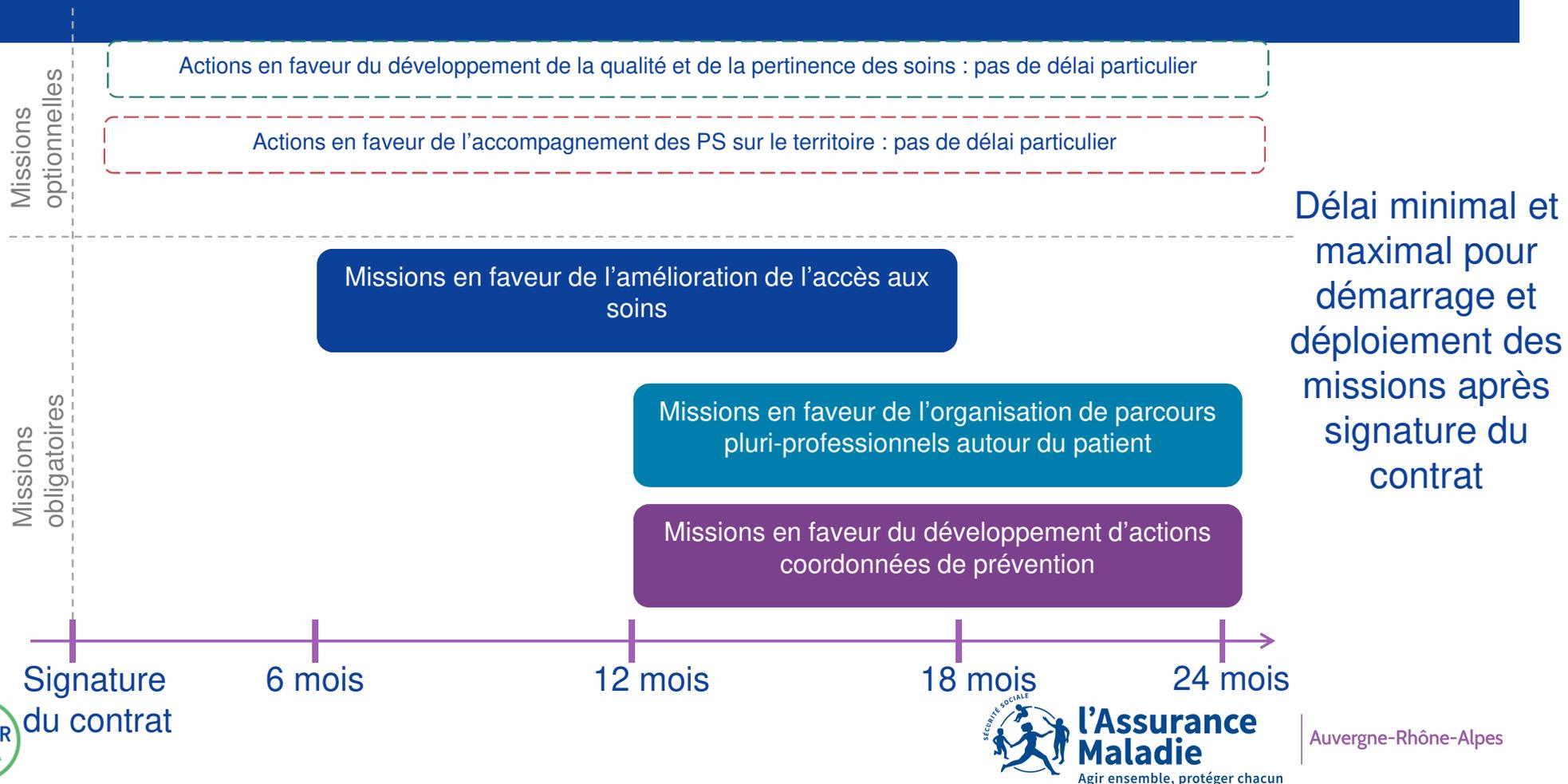
Développement des démarches qualité dans une dimension pluri-professionnelle pour améliorer la qualité et l'efficacité de la prise en charge des patients (groupes d'analyse de pratiques notamment)

5 / Actions en faveur de l'accompagnement des PS sur le territoire



Actions de promotion et de facilitation de l'installation des professionnels de santé notamment dans les zones en tension démographique

CALENDRIER DE DEPLOIEMENT DES MISSIONS



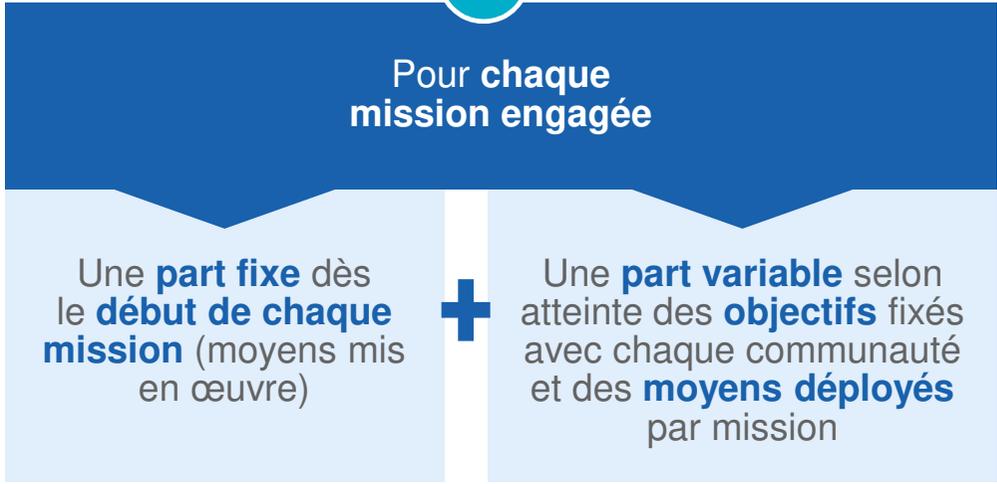
RAPPELS : FINANCEMENTS

→ Un **double financement** de la CPTS :

1



2



→ Un **financement adapté selon la taille** de la CPTS :

4 tailles de CPTS	
 <p>Taille 1 < 40 000 hbts</p>	 <p>Taille 3 ≥ 80 000 < 175 000 hbts</p>
 <p>Taille 2 ≥ 40 000 < 80 000 hbts</p>	 <p>Taille 4 ≥ 175 000 hbts</p>

RAPPELS : FINANCEMENTS

MONTANT ANNUEL		Communauté de	 Taille 1	 Taille 2	 Taille 3	 Taille 4
Financement du fonctionnement de la communauté professionnelle		TOTAL	50 000 €	60 000 €	75 000 €	90 000 €
Missions en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins (prioritaire)	Volet Fixe / Moyens		15 000 €	17 500 €	25 000 €	30 000 €
	Volet variable/actions et résultats		15 000 €	17 500 €	25 000 €	30 000 €
	Volet lié à l'organisation des soins non programmés Compensation des professionnels de santé		10 000 €	12 000 €	15 000 €	20 000 €
	<i>Volet supplémentaire lié à l'organisation des soins non programmés Financement spécifique pour le traitement et l'orientation des demandes de soins non programmés (enveloppe fléchée)</i>		35 000 €	45 000 €	55 000 €	70 000 €
	TOTAL		75 000 €	92 000 €	120 000 €	150 000 €
Missions en faveur de l'organisation de parcours pluriprofessionnels autour du patient (prioritaire)	Volet Fixe / Moyens		25 000 €	35 000 €	45 000 €	50 000 €
	Volet variable/actions et résultats		25 000 €	35 000 €	45 000 €	50 000 €
	TOTAL		50 000 €	70 000 €	90 000 €	100 000 €

RAPPELS : FINANCEMENTS

MONTANT ANNUEL	Communauté de	Taille			
		1	2	3	4
Missions en faveur du développement des actions territoriales de prévention (prioritaire)	Volet Fixe / Moyens	10 000 €	15 000 €	17 500 €	20 000 €
	Volet variable/actions et résultats	10 000 €	15 000 €	17 500 €	20 000 €
	TOTAL	20 000 €	30 000 €	35 000 €	40 000 €
Actions en faveur du développement de la qualité et de la pertinence des soins (complémentaire)	Volet Fixe / Moyens	7 500 €	10 000 €	15 000 €	20 000 €
	Volet variable/actions et résultats	7 500 €	10 000 €	15 000 €	20 000 €
	TOTAL	15 000 €	20 000 €	30 000 €	40 000 €
Actions en faveur de l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire (complémentaire)	Volet Fixe / Moyens	5 000 €	7 500 €	10 000 €	15 000 €
	Volet variable/actions et résultats	5 000 €	7 500 €	10 000 €	15 000 €
	TOTAL	10 000 €	15 000 €	20 000 €	30 000 €
Financement total possible	Volets fixe et variable	220 000 €	287 000 €	370 000 €	450 000 €



Chaque CPTS dispose d'une **liberté d'appréciation** quant à l'utilisation et l'affectation des fonds alloués (réinvestissement dans des outils de coordination, compensation du temps passé par les professionnels de santé pour la réalisation des missions, etc.)

ORDONNANCE DU 12 MAI 2021 RELATIVE AUX COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ ET AUX MAISONS DE SANTÉ

- **Publiée au JO du 13 mai 2021**
- **Objectif** : adapter le cadre juridique et fiscal des MSP et CPTS afin notamment d'assouplir l'encadrement de ces exercices
- **Mesures principales pour les CPTS** :
 - **Statut associatif obligatoire à compter de la publication de l'ordonnance – délai d'1 an pour les CPTS sous autre statut pour mise en conformité**
 - **Versement d'indemnité aux membres de la CPTS possible sans risque fiscal – exonération d'impôt sur les sociétés ainsi que de la cotisation foncière des entreprises (CFE)**
- *Décrets en attente de publication (précisions notamment sur les conditions de versements d'indemnités ou de rémunérations au profit des membres de la CPTS ainsi que leur montant annuel maximum)*

06

BILAN DES PAIEMENTS CONVENTIONNELS VERSÉS AUX CPTS

BILAN DES REMUNERATIONS VERSEES

Au 1er juin 2021 : 19 CPTS bénéficiaires de versement en région AURA au titre de l'ACI CPTS (date liquidation)

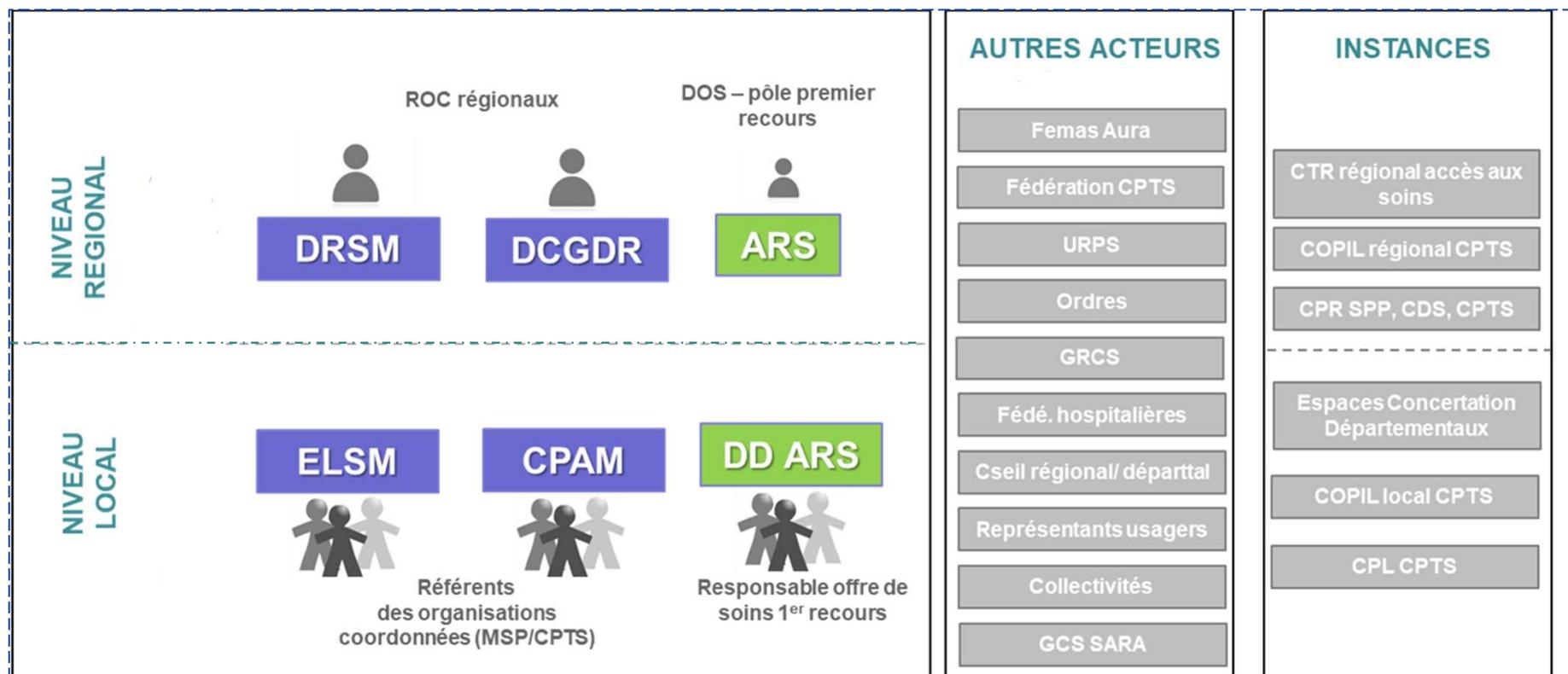
Un montant total versé par l'Assurance maladie aux CPTS signataires de l'ACI en AURA depuis le démarrage du dispositif (septembre 2019 – 1er contrat) de **2,2 millions d'euros** (au titre du fonctionnement et des missions)

Des premiers dialogues de gestion annuels réalisés après une année pour les 1ers contrats

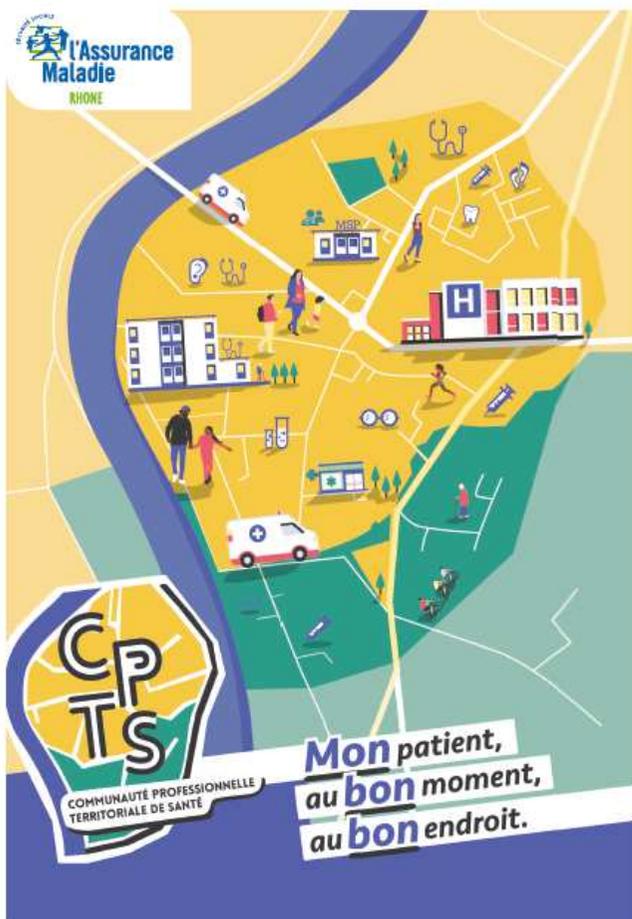
07

ACCOMPAGNEMENT DES CPTS

UNE APPROCHE PARTENARIALE : EN REGION ET AU LOCAL



OUTILS DE COMMUNICATION



3

Qu'est-ce qu'une CPTS ?

C'est un projet et une organisation des professionnels de santé d'un territoire pour apporter une réponse cohérente :

- à leurs problématiques professionnelles,
- aux besoins de leurs patients.

Le projet CPTS peut être soutenu par des financements significatifs.

Objectifs

Etre acteur en co-construisant des parcours pluriprofessionnels cohérents pour la prise en charge de mes patients sur le territoire.

Apporter une réponse adaptée aux besoins de nos patients sur le territoire (pour la question du médecin traitant et des soins non programmés).

Etre à l'écoute du territoire en développant des actions de prévention en fonction des besoins de la population.

Pourquoi j'adhère ?

Pour moi, en tant que professionnel de santé :

- Créer du lien et partager mes problématiques avec mes partenaires sur le territoire,
- accompagner les nouveaux arrivants et ainsi rendre mon territoire attractif,
- bénéficier de financements significatifs pour des missions d'intérêt commun.

Pour mes patients :

- faciliter leur prise en charge et la coordonner sur le territoire,
- pouvoir leur proposer un accès privilégié à mes confrères et/ou établissements du territoire.

Acteurs

- professionnels de santé travaillant ou pas en exercice regroupé,
- établissements et services de santé (hôpitaux de proximité, maternités, cliniques, HAD...),
- structures médico-sociales et sociales (EHPAD, SESSAD, IME, MAS, CSAPA...),
- professionnels du social,
- acteurs de la prévention (centres de dépistage...).

En résumé

Un territoire, une population, des professionnels de santé : une CPTS.

Mon patient,
au bon moment,
au bon endroit.

OUTIL PROFIL PATIENTELE

VOTRE CPTS



TOP 5 des spécialités

- 1 RADIOLOGIE ET IMAGERIE MEDICALE
- 2 OPHTALMOLOGIE
- 3 GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE
- 4 ANESTHESIOLOGIE - REANIMATION CHIRURGICALE
- 5 PATHOLOGIE CARDIO-VASCULAIRE

TAUX DE RECOURS AUX SOINS

Base : tous les bénéficiaires* du territoire étudié, ayant un médecin traitant et ayant eu au moins un acte facturé



TOP 5 des spécialités

- 1 RADIOLOGIE ET IMAGERIE MEDICALE
- 2 OPHTALMOLOGIE
- 3 ANATOMIE-CYTOLOGIE-PATHOLOGIQUE
- 4 GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE
- 5 ANESTHESIOLOGIE - REANIMATION CHIRURGICALE

VOTRE DÉPARTEMENT

OUTIL PROFIL QUALITE DES PRATIQUES



PROFIL QUALITE DES PRATIQUES DES MEDECINS TRAITANTS

CPTS de

Résultats au 30 juin 2019

1- Indicateurs ROSP Médecin traitant de l'adulte

Suivi des pathologies chroniques

Diabète	Obj. Interm.	Obj. cible	Territoire	Rhône	France
Part des patients MT traités par antidiabétiques ayant bénéficié d'au moins 2 dosages d'HbA1c dans l'année	71,0%	>= 89,0%	75,3%	79,6%	79,3%
Part des patients MT traités par antidiabétiques ayant bénéficié d'une consultation ou d'un examen du fond d'œil ou d'une rétinographie dans les deux ans et un trimestre	60,5%	>= 75,6%	70,9%	68,8%	67,3%
Part des patients MT de moins de 81 ans traités par antidiabétiques ayant bénéficié d'une recherche annuelle de micro-albuminurie sur échantillon					



nce

ger chacun

Auvergne-Rhône-Alpes

OUTIL PROFIL – TAUX DE FUITE



TAUX DE FUITE: PART DU RECOURS A DES PROFESSIONNELS DE SANTE HORS CPTS

CPTS de

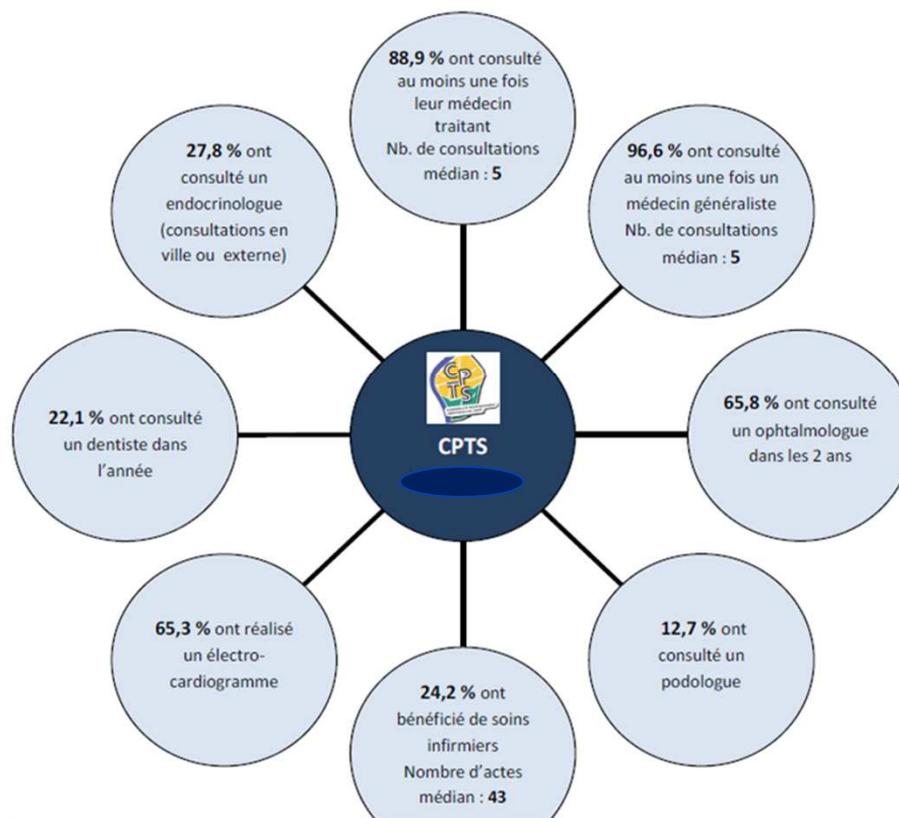
Résultats année 2019

1- En nombre de bénéficiaires

Professions	Taux de fuite			
	TERRITOIRE	CPTS du RHONE		
		Médiane	Minimum	Maximum
MEDECINE GENERALE	30,6%	30,0%	14,2%	45,4%
OTO RHINO-LARYNGOLOGIE	38,4%	75,9%	29,3%	100,0%
PATHOLOGIE CARDIO-VASCULAIRE	52,0%	58,9%	39,6%	100,0%
PEDIATRIE	45,4%	52,5%	19,1%	100,0%
RADIOLOGIE ET IMAGERIE MEDICALE	29,5%	61,1%	20,3%	100,0%
RHUMATOLOGIE	73,5%	66,0%	29,2%	100,0%
GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE	50,6%	79,5%	34,1%	100,0%
DERMATOLOGIE ET VENEROLOGIE	100,0%	67,0%	27,1%	100,0%

OUTIL PROFIL DIABETE

2 - SUIVI DES PATIENTS DIABETIQUES DU TERRITOIRE



OUTIL PROFIL INSUFFISANCE CARDIAQUE



Insuffisance cardiaque Données du département

CPTS :

Département du CPTS :

Année de référence 2018

Insuffisants cardiaques stables

	CPTS	Loire
Nombre de patients IC stables	931	4 100
% patients IC stables avec ALD pour IC	84%	82%
% patients IC stables suivis en cardiologie	60%	53%
Nb moyen d'actes auprès du cardiologue	2,2	2,2

Insuffisants cardiaques hospitalisés

Séjours pour IC

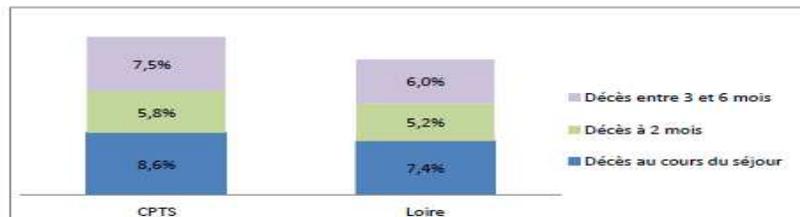
	CPTS	Loire
Nb de patients	361	1 987
Age moyen	82,8	81,6
Durée moyenne de séjour (en jrs)	11,2	11,2
% Entrée par un service d'urgence	83%	79%
% patients avec co-morbidité de Charlson > 2	65%	65%

Mode de sortie séjour pour IC

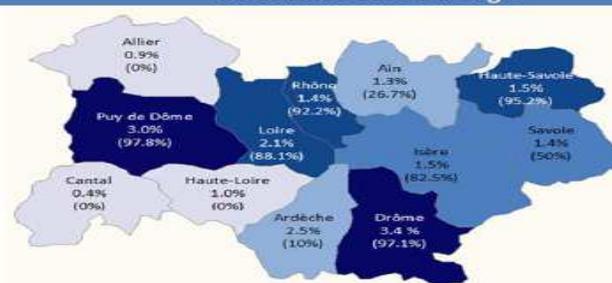
	CPTS	Loire
Décès	9%	7%
Domicile	60%	56%
SSR cardio	1%	2%
Autres SSR	20%	19%
Autres modes de sortie	11%	14%

Mortalité globale

	CPTS	Loire
% patients décédés dans les 6 mois	22%	19%
% patients en SSR Cardio décédés dans les 6 mois	33%	17%



Recours au SSR cardiologie



Taux de décès pour IC à 6 mois/ 10 000 hab > 40 ans



Auvergne-Rhône-Alpes

.hacun

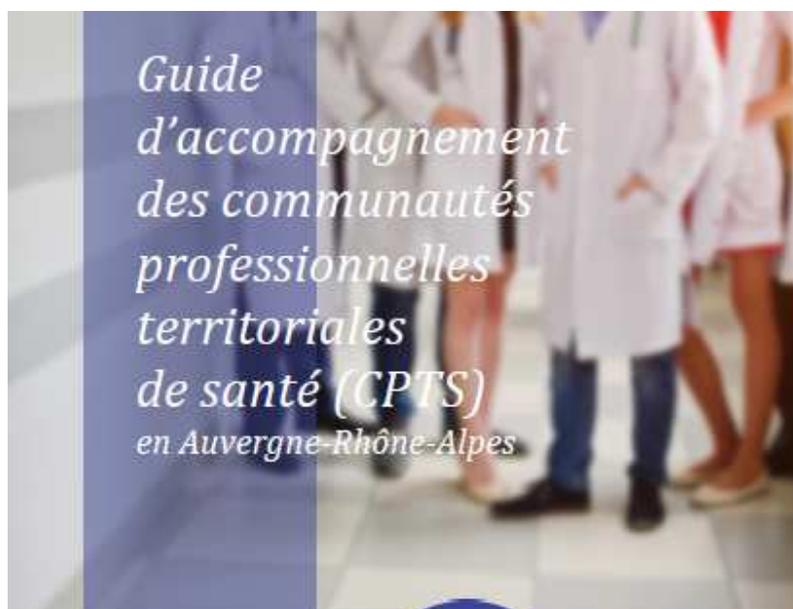
OUTIL – POTENTIEL ASSISTANTS MÉDICAUX

VOTRE CPTS :	
Nombre de médecins généralistes* sur le territoire :	53
Nombre de généralistes éligibles au dispositif assistants médicaux :	47
Patientèle totale médecin traitant :	51101
Patientèle moyenne médecin traitant :	964
Nb Contrats Assistants médicaux signés	0
Objectif patientèle MT avec un 1/3 temps :	5230
Objectif patientèle MT avec un 1/2 temps :	6941

* Données CNAM juin 2020. (Hors MEP)



GUIDE REGIONAL D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE CPTS



Guide
d'accompagnement
des communautés
professionnelles
territoriales
de santé (CPTS)
en Auvergne-Rhône-Alpes



Préambule	5	La constitution d'une CPTS : missions et financement	11
Les objectifs du guide	5	Le financement des CPTS : l'accord conventionnel interprofessionnel	11
Contexte et enjeux	5	Les missions obligatoires	11
Historique de la mise en place des Communautés professionnelles territoriales de santé	5	Les missions optionnelles	13
Pourquoi former une CPTS ?	6	Le calendrier de mise en place des missions	14
Les éléments constitutifs d'une CPTS	8	Les étapes de la construction d'un projet de santé	15
Une équipe de professionnels de santé initiatrice du projet de CPTS	8	Le pré-projet	15
Un territoire d'action délimité	8	La rédaction du projet de santé	18
Une structure juridique à définir	9	L'adhésion de la CPTS à l'accord conventionnel interprofessionnel	19
Un projet de santé commun	9	Les partenaires	24
Des actions définies	10	Les étapes de la construction d'un projet de santé (schéma)	25
		Annexes	26



**L'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Auvergne-Rhône-Alpes

REZONE CPTS

RÉZONE CPTS 7 – composez le rapport dynamique de votre projet en ajoutant ou retranchant des communes

Projet de CPTS sur 3 commune(s)
 LAUNAGUET x UNION x TOULOUSE x
 Sauvegarder Tout réinitialiser

POPULATION DU TERRITOIRE
INDICATEURS MISSIONS DES CPTS
DONNÉES AFFINÉES OFFRE DE SOINS
 TÉLÉCHARGER VOTRE SIMULATION TERRITORIALE

UN CONTACT UNIQUE POUR TOUTES VOS DEMANDES
 www.occitanie.paps.sante.fr
 3608 (Service gratuit + prix appel)

liens vers d'autres portails
 Assurance Maladie OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES sig ville Insee

Patients consommateurs ⁽¹⁾	% sur l'ensemble des patients consommateurs				% des patients consommateurs dans la même tranche d'âge			
	Ter.	Dép.	Rég.	Fr.	Ter.	Dép.	Rég.	Fr.
> 17 ans	81.1% 374 967 pat.	79.6%	81.1%	79.5%	100%	100%	100%	100%
> 17 ans sans Médecin Traitant ⁽²⁾	8% 36 889 pat.	6.8%	7.8%	8.1%	9.8%	8.5%	9.6%	10.2%
> 17 ans sans Médecin Traitant ⁽²⁾ et en ALD	0.6% 2 577 pat.	0.6%	0.9%	0.8%	0.7%	0.7%	1.1%	1.1%
> 17 ans sans Médecin Traitant ⁽²⁾ et ayant la CSS	1.4% 6 505 pat.	0.5%	1.1%	1%	1.7%	1.1%	1.3%	1.2%
> 70 ans	11.1% 51 449 pat.	12.5%	16.6%	14.6%	100%	100%	100%	100%
> 70 ans sans Médecin Traitant ⁽²⁾	0.5% 2 424 pat.	0.5%	0.9%	0.8%	4.7%	4.4%	5.3%	5.3%

(1) Patients consommateurs : au moins une consommation dans la période de référence (2) sans médecin traitant : sans déclaration de MT ou ayant un MT en cessation ou refusé d'accès aux soins source : OC/INSEE/SNIRIAM (sept 2016)

Médecin traitant Répartition des plus de 17 ans
 77.1% (17-70 avec MT), 17-70 sans MT, +70 avec MT, +70 sans MT

CSS et Médecin Traitant Répartition des + de 17 ans
 73.1% (sans CSS avec MT, avec CSS avec MT, sans CSS sans MT, avec CSS sans MT)

L'ACCELERATEUR NATIONAL CPTS



Projets présentant un blocage



117
CPTS
conventionnées

17 mois en moyenne

+400 projets de CPTS accompagnés par les ROCs

08

QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

- Possibilité de participation d'un professionnel à 2 CPTS (question section professionnelle)
- Prochaine réunion de la CPR CPTS